


Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	F HBFIB3 blanc/rouge	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	pierre calman	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
11102019	plan du lac	la selle		1		une rotation alpage cabane de la selle vallon de l'anchatra

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) : <p style="text-align: center;"><i>copie : secteur Oisans</i></p>	Autorisation <input checked="" type="checkbox"/> accordée <input type="checkbox"/> refusée N° <input type="text" value="589 / 2019"/> Suivi par : <input type="text" value="A. MARTINET"/> à Gap, le <input type="text" value="10/10/2019"/> Le Directeur, <i>Le Directeur Adjoint</i>  Thierry DURAN
<input type="checkbox"/> Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés	
<small>Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national</small>	